

## Extrait du procès-verbal du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mercredi, 11 avril 2018 à 19h00 en la Mairie de Betschdorf

Conseillers élus:..... 30  
Conseillers en fonction : ..... 30  
Conseillers présents: ..... 26

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER

### Liste des présents :

M. Pierre MAMMOSSER, M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Jeannine HUMMEL, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Marie-France RIMELEN, M. Stéphane PRINTZ, M. Thierry HOERR, M Serge KRAEMER, M. André MEYER, M. Didier BRAUN, Mme Pascale LUDWIG, M. Georges ESCHENMANN, M. Claude PHILIPPS, M. Charles GRAF, M. Daniel PFLUG, Mme Lucienne HAAS, M. Dominique STOHR, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Alfred RINCKEL, Mme Marie-José SCHALLER, M. Alain WURSTER, Mme Carine MAIRE, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Francis SCHNEIDER,

### Absents excusés ayant procuration :

Mme Denise LOEWENKAMP (donne procuration à M. Serge KRAEMER), Mme Chantal MULLER (donne procuration à M. Didier Braun),

### Absents excusés :

M. Jean-Charles MATHIAS, M. Dominique WEISHAAR

### Assistent :

M. David SWITAJ, M. Olivier THOMASSIN

Mme Lucienne HAAS est désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du Conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le trois avril, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

### Ordre du jour et déroulement de la réunion :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2018
2. Administration générale :
  - 2.1. Fixation des taux des taxes
  - 2.2. Approbation des budgets prévisionnels 2018
    - a. Budget principal
    - b. Budget annexe – zone d'activités intercommunale
    - c. Hôtel d'entreprises
    - d. Régie OM
3. Développement économique : projet de réalisation de la voirie définitive dans la zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts

4. Enfance petite-enfance :
  - 4.1 Approbation de la convention avec le CAUE relative à l'étude de programmation pour l'aménagement d'une structure petite-enfance à Surbourg
  - 4.2 Approbation de l'avenant n°2 à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires
5. GEMAPI : proposition de gestion de la compétence
6. Divers

### **Point un de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2018**

Le Conseil communautaire approuve par 27 voix pour moins 1 abstention le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 21 mars 2018.

### **Point deux de l'ordre du jour : Administration générale**

#### **2.1 Fixation des taux de taxes**

Avant de procéder à la fixation des taux des taxes intercommunales, le Président rappelle que la feuille de route établie en 2015 prévoyait une augmentation linéaire de 10% du taux des quatre taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et cotisation foncière des entreprises) jusqu'en 2018 inclus.

Le Président rappelle les objectifs 2018 fixés lors du débat d'orientation budgétaire le 21 février dernier. Il précise que ces derniers reposent sur les deux axes principaux :

1. L'axe de la mutualisation
2. L'axe du développement

#### **L'axe de la mutualisation**

##### *Efficacité*

- Le schéma de mutualisation : renforcement des ressources humaines pour mettre en œuvre le schéma de mutualisation.
- Le tourisme : le territoire de l'Outre-Forêt est au cœur de la mutation qui est entrain de s'opérer dans ce domaine notamment au travers de la mise en œuvre d'un Office de tourisme intercommunautaire entre les Communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt.
- Les périscolaires : De nouveaux besoins émergent sur le territoire, notamment à Surbourg. Une étude de programmation pour l'aménagement d'un point d'accueil dans la commune va être engagée.
- Les Ordures Ménagères : autonomie de la Régie tant d'un point de vue des ressources humaines que financier.

##### *Equité*

- Très haut débit : prise en charge de l'ensemble du financement du coût du bloc communal au nom de l'équité et au regard de l'élément de mutualisation que représente cet équipement (175 euros par logement).
- Piscine : La communauté de communes souhaite soutenir la natation sportive dans le territoire. Pour ce faire, la Collectivité envisage de contribuer au financement des heures d'occupation

de la piscine de Betschdorf des clubs structurants de la discipline dans l'Outre-Forêt. Traduction de cette politique dans les compétences facultatives de l'intercommunalité en inscrivant la compétence

« aide au maintien et au développement de la natation sportive dans le territoire ». La problématique de la légalité de la compétence reste à résoudre.

- CIAS : création d'un CIAS pour notamment apporter une aide financière aux épiceries sociales et solidaires apportant une aide alimentaire aux habitants en difficulté économique résidant sur le territoire de la communauté de communes. L'avancée de ce projet a jusqu'à présent été limitée par l'absence d'acteurs de la société civile. Cette difficulté est en passe d'être résolue ce qui laisse augurer une opérationnalité de la structure dès cette année.
- Mise en réseau de la lecture publique : l'objectif est d'aboutir à une charte graphique commune voire l'animation culturelle commune.

## L'axe du développement

### *Le développement économique*

- Commerce / Zones d'activités intercommunales : 2018 doit être l'année du commerce et des zones d'activités
- Géothermie : participation à la mission de prospection qui génère des dépenses maîtrisées et laisse augurer de réelles perspectives de développement
- Zone de Restructuration de Défense BA901 – développement économique : accompagnement des entreprises dans leur transition numérique, participation au financement d'une AMO pour la définition d'une stratégie touristique et d'outils de promotion du territoire, participation aux frais inhérents au poste de chargé de mission.

Le Président ajoute que ces objectifs émanent de la feuille de route et que ces éléments ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires le 21 février dernier.

Il ajoute enfin que les réflexions inhérentes au débat d'orientations budgétaires avaient intégré une augmentation de 10%.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte l'augmentation de 10% du taux des 4 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et cotisation foncière des entreprises) et le maintien du taux de la fiscalité professionnelle de zone pour l'exercice 2018.

	Pour mémoire : taux votés en 2017	Taux votés en 2018
Taxe d'habitation	2,76%	3,04%
Taxe foncière (bâti)	1,73%	1,90%
Taxe foncière (non bâti)	7,59%	8,35%
Cotisation foncière des entreprises	2,71%	2,98%
Fiscalité professionnelle de zone	21,09%	21,09%

## **Point deux de l'ordre du jour : Administration générale**

### 2.2 Approbation des budgets prévisionnels 2018

#### a. Budget principal

Le 1<sup>er</sup> Vice-président Jean-Claude KOEBEL présente aux conseillers communautaires le projet de budget primitif du budget principal 2018 de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt comme suit :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 919 532,55 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : dépenses et recettes : 1 040 144,50 €

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Le Président soumet aux conseillers communautaires le projet de budget primitif du budget principal 2018 de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt ainsi présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, vote les crédits proposés et approuve à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2018 de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

#### b. Budget annexe – zone d'activités intercommunale

Le Président présente aux conseillers communautaires le projet de budget 2018 de la zone d'activités intercommunale.

Le Président précise à l'assemblée que ce projet de budget prévoit une partie de la réalisation des travaux de viabilité définitive de la première antenne de la première phase d'urbanisation en l'occurrence Rue Félix DOURNAY. Il précise que ces travaux prévoient en outre la réalisation d'un axe cyclo-piétonnier depuis la RD 28, en prolongement des itinéraires cyclables engagés par la Ville de Sultz-sous-Forêts, dans une perspective d'accessibilité à la 2<sup>nd</sup>e phase d'urbanisation de la zone d'activités. 16 000 euros d'études et 150 000 euros de travaux sont ainsi prévus dans la section de fonctionnement au niveau des dépenses.

Le Président ajoute que les perspectives de développement d'activité d'un acteur économique déjà présent dans la zone d'activités et les discussions entreprises avec le SMICTOM augurent de réelles perspectives de vente de parcelles correspondant à la ligne budgétaire de 300 000 euros inscrite dans la section de fonctionnement au niveau des recettes.

Le Président ajoute enfin qu'une subvention exceptionnelle de 140 669,45 euros du budget principal s'impose pour parvenir à l'équilibre d'ensemble.

Concernant la section d'investissement, le Président signale que l'élément majeur se situe au niveau des recettes. Il précise en effet la nécessité de contracter un emprunt de près de 260 000 euros.

Le Président soumet à l'approbation des conseillers communautaires le projet de budget 2018 de la zone d'activités intercommunale comme suit :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : dépenses : 906 403,88 € / recettes : 906 403,88 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : dépenses : 943 189,18 € / recettes : 978 900 €

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans la section de fonctionnement et présente un suréquilibre au niveau des recettes dans la section d'investissement (excédent de 35 710,82 euros).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, vote les crédits proposés et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 de la zone d'activités intercommunale :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : dépenses : 906 403,88 € / recettes : 906 403,88 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : dépenses : 943 189,18 € / recettes : 978 900 €

#### c. Budget annexe – hôtel d'entreprises

Le Président présente aux conseillers communautaires le projet de budget 2018. Il informe les conseillers communautaires que l'hôtel d'entreprises dispose de 3 modules de 400m<sup>2</sup>, qu'un module est actuellement occupé par la Régie OM pour permettre le stockage de bacs ménagers, qu'un second module actuellement occupé par un artisan du territoire sera libre à compter du 9 mai prochain. Le troisième module est vide.

Le Président apporte quelques précisions sur les différentes lignes budgétaires :

Dans la section de fonctionnement au niveau des dépenses :

- une ligne budgétaire de 3 000 euros relative à l'entretien des 3 modules.

Dans la section de fonctionnement au niveau des recettes :

- une ligne budgétaire de 24 000 euros relative à la location d'un module à l'année et la location d'un second module jusqu'à fin avril 2018

Ainsi pour pallier l'absence de locataires dans le deuxième et troisième module, l'abondement du budget principal de 21 883,22 euros s'impose pour parvenir à l'équilibre d'ensemble.

Le Président précise que le remboursement des emprunts s'élève à près de 47 000 euros par an.

Suite à ces précisions, le Président soumet aux conseillers communautaires le projet de budget 2018 de l'hôtel d'entreprises comme suit :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : Dépenses et recettes : 62 041,06 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : Dépenses et recettes : 96 987,44 €

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, vote les crédits proposés et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 de l'hôtel d'entreprises :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : Dépenses et recettes : 62 041,06 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : Dépenses et recettes : 96 987,44 €

#### d. Régie OM

Le Président de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des ordures ménagères, Georges ESCHENMANN, présente aux conseillers communautaires le projet de budget 2018. Il apporte quelques précisions sur les différentes lignes budgétaires :

Dans la section de fonctionnement au niveau des dépenses :

- une ligne budgétaire de 21 600 euros concernant au loyer annuel d'un module à l'hôtel d'entreprises
- une ligne budgétaire de 6 000 euros relative aux charges de location dudit module
- une ligne budgétaire de 40 000 euros correspondante aux charges de personnel conformément à la réorganisation de la Régie.
- une ligne budgétaire de 60 000 euros relative à l'achat de bacs est prévue. Cette dépense prévisionnelle est compensée par des recettes correspondantes à la vente des bacs pour un montant de 24 000 euros et à la participation financière du SMICTOM pour un montant de 36 000 euros.
- une prévision de 1 955 151,00 euros qui correspond à la contribution de la communauté de communes au SMICTOM pour 2018 qui s'élève à 1 605 151,00 euros et au versement du solde 2017 à savoir 350 000 euros.

Dans la section de fonctionnement au niveau des recettes :

- Dans la section de fonctionnement au niveau des recettes, figure une ligne budgétaire de 1 686 133,97 euros relative à la redevance des particuliers, des professionnels et des administrations.

Dans la section d'investissement au niveau des recettes :

- Le solde d'exécution reporté de l'année 2017 pour un montant de 1 334,78 euros
- L'amortissement des biens acquis par la Régie qui se détaille de la façon suivante :
  - 8 298 euros concernant l'amortissement des logiciels (gestion de facturation des OM)
  - 674 euros pour un ordinateur
  - 1 080 euros pour un appareil numérique portable

Dans la section d'investissement au niveau des dépenses :

- Une ligne budgétaire de 2 000 euros pour l'achat de matériel informatique et de bureau
- Une ligne budgétaire de 7 386,78 euros pour l'achat d'un logiciel de mise en évidence des anomalies

Le projet de budget 2018 se présente comme suit :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : dépenses et recettes : 2 283 396,00 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : dépenses et recettes : 11 386,78 €

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Le Président de la Communauté de communes soumet aux conseillers communautaires le projet de budget 2018 de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, vote les crédits proposés et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion des ordures ménagères :

- Budget prévisionnel 2018 de fonctionnement : dépenses et recettes : 2 283 396,00 €
- Budget prévisionnel 2018 d'investissement : dépenses et recettes : 11 386,78 €

**Point trois de l'ordre du jour : Développement économique :** projet de réalisation de la voirie définitive dans la zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 février dernier, les perspectives en matière de développement économique ainsi que les grandes lignes budgétaires majeures afférentes au budget annexe de la zone d'activités intercommunale ont été présentées. Parmi elles, la réalisation de la voirie définitive de la 1<sup>ère</sup> antenne (Rue Félix Dournay – cf annexe n°1) de la 1<sup>ère</sup> phase d'urbanisation pour un montant prévisionnel de 166 000 euros hors taxes.

Le Président informe les conseillers communautaires qu'une réunion de travail s'est tenue le 26 mars 2018 avec les Bureaux d'Etudes Réunis de l'Est (BEREST) et apporte quelques éclairages quant à l'aménagement envisagé :

- Réalisation de la voirie définitive Rue Félix Dournay, surface enrobée sur trottoirs et parking d'un côté et trottoir de l'autre côté
- Réalisation des trottoirs sur une partie de l'axe principal au nom de la cohérence d'aménagement
- Réalisation d'un axe cyclo-piétonnier depuis la RD 28 en prolongement des itinéraires cyclables réalisés par la ville de Soultz-sous-Forêts longeant la Rue Félix Dournay dans une perspective d'accessibilité à la 2<sup>nde</sup> phase d'urbanisation de la ZA

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan d'aménagement ainsi présenté (cf annexe n°1)
- autorise le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision

## **Point quatre de l'ordre du jour : Enfance petite-enfance**

4.1 approbation de la convention avec le CAUE relative à l'étude de programmation pour l'aménagement d'une structure petite-enfance à Surbourg

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que lors de la séance du conseil communautaire du 29 juin 2017, il a été décidé d'organiser un lieu de restauration scolaire à Surbourg, en annexe à l'accueil périscolaire de Soultz-sous-Forêts, et ce dès la rentrée de septembre 2017. Cette configuration a été privilégiée au regard des modalités de mise en œuvre dans des contraintes de temps, tout en maîtrisant les coûts.

Le Président précise que les enfants sont accueillis sur le temps de midi en période scolaire. Les enfants usagers du service les soirs sont accueillis à l'accueil périscolaire à Soultz-sous-Forêts.

Le Président ajoute que l'ouverture de ce lieu de restauration dans l'enceinte de l'école primaire reste une solution provisoire. Ainsi afin d'assurer une pérennité du service au sein de la commune, le Conseil communautaire a approuvé, dans sa séance du 20 décembre 2017, la sollicitation du CAUE pour l'élaboration d'une étude de programmation pour l'aménagement d'une structure petite-enfance à Surbourg.

Le Président informe l'assemblée qu'une réunion de travail s'est tenue le 19 mars 2018 avec le Directeur du CAUE afin de définir le contenu de la mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage. Ce dernier se décline comme suit :

- 1- Réflexion préalable  
Eléments d'analyses du site existant, des contraintes techniques et réglementaires, des objectifs fonctionnels, architecturaux et urbains, des moyens financiers constituant la définition des objectifs généraux du maître d'ouvrage.
- 2- Accompagnement du maître d'ouvrage pour la rédaction du Cahier des Charges opposable au futur maître d'œuvre.  
Définition des objectifs spatiaux, fonctionnels, techniques et financiers servant de base au programme pour l'opération envisagée.
- 3- Accompagnement du maître d'ouvrage pour l'organisation de la mise en concurrence et aux choix du maître d'œuvre conformément aux textes en vigueur.
- 4- Suivi quant au respect des objectifs lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre et de remise des documents d'A.P.S et A.P.D.

D'un point de vue financier, le Président informe l'assemblée que la participation forfaitaire de la Communauté de communes s'élève à 7 600 euros. A cette contribution, s'ajoute l'adhésion annuelle de la Communauté de communes au CAUE d'un montant de 500 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de contractualisation avec le CAUE
- approuve l'adhésion de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt au CAUE pour un montant annuel de 500 euros
- approuve la participation forfaitaire de la communauté de communes de 7 600 euros
- autorise le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision
- les crédits sont inscrits au budget



## 4.2 approbation de l'avenant n°2 à la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'une convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a été signée avec le gestionnaire, l'ALEF, le 31 juillet 2017.

Le Président précise qu'un avenant à ladite convention de délégation de service public a été approuvé lors de la séance du conseil communautaire du 21 mars dernier pour permettre l'accueil des enfants scolarisés âgés de moins de trois ans.

Le Président informe les conseillers communautaires que l'article 5 « *Fonctionnement* » de ladite délégation de service public limite l'accueil des enfants tant pour les jours scolaires, que les mercredis ou lors des vacances scolaires à 11 ans.

Le Président propose aux conseillers communautaires de permettre, par voie d'avenant à la convention de délégation de service public, l'accueil des enfants selon les modalités suivantes :

- enfants scolarisés âgés de – 3 ans au maximum jusqu'à la fin de la scolarité en école primaire en période scolaire et lors des mercredis
- jusqu'à 14 ans pour les petites et grandes vacances scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents approuve les modalités d'accueil suivantes :

- accueil des enfants scolarisés âgés de moins de trois ans au maximum jusqu'à la fin de la scolarité en école primaire pour les jours scolaires et mercredis
- accueil des enfants jusqu'à 14 ans lors des petites et grandes vacances scolaires
- autorise le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision

### **Point cinq de l'ordre du jour : GEMAPI : proposition de gestion de la compétence**

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de communes est compétente en matière de GEMAPI, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Président présente aux conseillers communautaires les syndicats présents sur le territoire de l'Outre-Forêt et apporte quelques éclairages quant à leurs compétences respectives et les réflexions menées au sein de ces structures sur cette problématique « GEMAPI » :

#### 1. SICTEU

Gestion des affluents du Seltzbach : ce syndicat s'est d'ores et déjà dessaisi de la compétence GEMA.

#### 2. SIVOM de la vallée du Seebach

Perspective de dessaisissement de la compétence GEMA.

#### 3. SIA du Seltzbach

La dissolution est en cours avec une perspective de répartition du patrimoine aux communes.

#### 4. SIVU Sauer-Eberbach

Le syndicat dispose d'une compétence spécifique « GEMA ».

Suite à cette présentation, le Président propose aux conseillers communautaires de s'orienter dans une démarche de récupération de la compétence de l'ensemble des syndicats, éventuellement par voie de dissolution, pour permettre à la Communauté de communes de disposer de l'intégralité de la compétence et de débattre en conséquence de sa gestion.

Quant au financement des travaux d'investissement qui entrent dans le cadre de la compétence, le Président informe les conseillers communautaires que le principe du fonds de concours n'a pas été retenu par les membres du Bureau lors de la séance du 10 avril 2018.

Le Président soumet à l'approbation du conseil de financer les travaux d'investissement par le biais de la taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la démarche de récupération de la compétence GEMA
- approuve la demande de dissolution du SIA du Seltzbach et du SIVU Sauer – Eberbach
- demande le dessaisissement de la compétence GEMA du SICTEU et du SIVOM de la vallée du Seebach
- approuve le financement des travaux d'investissement par le biais de la taxe GEMAPI
- charge le Président des démarches y afférentes

### **Point six de l'ordre du jour : Divers**

Le Président clôture la séance à 20h45.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de communes  
de l'Outre-Forêt  
Monsieur Pierre MAMMOSSER

La secrétaire de séance  
Madame Lucienne HAAS